

**Projet d'agrandissement des installations portuaires
à Salaberry-de-Valleyfield
par la Société du Port de Valleyfield**

Dossier : 6211-04-059

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 16 février au 1^{er} avril 2016**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'agrandissement des installations portuaires à Salaberry-de-Valleyfield* par la Société du Port de Valleyfield a pris fin le 1^{er} avril 2016. Conformément au mandat qui lui a été confié le 3 février 2016 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 16 février au 1^{er} avril 2016, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Les installations portuaires en eau profonde de la Société du Port de Valleyfield sont en bordure du canal de Beauharnois sur la Voie maritime du Saint-Laurent. Entièrement à l'intérieur des limites du Parc industriel et portuaire Perron sur le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, elles comportent neuf quais et de nombreux entrepôts, silos et aires d'entreposage de marchandises.

Puisque les installations actuelles ont atteint leur capacité maximale, le promoteur désire les agrandir afin de consolider ses activités et poursuivre son développement. Le projet comprendrait la construction d'un quai de 220 m de long à l'emplacement de l'ancien quai n° 8, avec empiètement dans le milieu hydrique, l'aménagement d'une aire de transbordement, des travaux de dragage dans une zone d'intervention mesurant quelque 230 m de longueur sur environ 30 m de largeur ainsi que des ouvrages connexes comme les chemins d'accès, le stationnement et les aires de gestion des sédiments et des sols contaminés. Le projet d'agrandissement nécessiterait aussi le déplacement de la bouée d'aide à la navigation de la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent et d'une station sous-marine d'Environnement Canada, mais ces éléments n'ont pas été considérés dans l'évaluation environnementale. Le coût du projet est estimé à 30 M\$. Selon le promoteur, les travaux de construction s'échelonnent sur une période d'environ six mois et pourraient débuter en 2017.

(Extrait du communiqué émis le 16 février 2016)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

En phase de construction

- les techniques utilisées pour réduire la dispersion des sédiments dans l'eau et les mesures d'atténuation prévues pour minimiser les impacts ;
- la responsabilité de la surveillance environnementale des travaux.

En phase d'exploitation

- les impacts d'un déversement de produits chimiques dans le lac Saint-François et les conséquences sur les sites fragiles et les prises d'eau des municipalités voisines ;

- le plan des mesures d'urgence (échéance pour le dépôt, organismes informés, procédures et responsabilité des travaux en milieux terrestre et aquatique) ;
- l'impact du passage des bateaux sur l'érosion des berges ;
- les conséquences de l'augmentation des activités portuaires sur la circulation des véhicules sur le réseau routier ;
- la fréquence des dragages d'entretien, s'il y a lieu ;
- la possibilité, pour les agriculteurs, d'utiliser les infrastructures portuaires pour le transport du grain.

Autre préoccupation

- l'absence d'étude évaluant les impacts cumulatifs de l'ensemble des projets visant à augmenter le transport maritime sur le fleuve Saint-Laurent.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque Armand-Frappier	80, rue Saint-Thomas à Salaberry-de-Valleyfield

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
17 février 2016	<i>Le Soleil</i>	
	<i>Le Devoir</i>	
		<i>Le Journal Saint-François</i>
2 mars 2016		<i>Le Journal Saint-François</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
16 février 2016 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques des régions de la Montérégie	182	Site Web et compte Twitter du BAPE 632 abonnés
23 mars 2016 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques des régions de la Montérégie	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 675 abonnés

La séance d'information

Date	Le 23 mars 2016 à 19 h 30
Lieu	Salle Gault Hôtel Plaza Valleyfield 40, avenue du Centenaire Salaberry-de-Valleyfield
BAPE : Animation	M ^{me} Diane Paquin, directrice des communications
Accueil et prise de notes	M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications
Promoteur	M. Michel Gadoua, pdg, Société du Port de Valleyfield M. Yannick Matteau, chargé de projet, Stantec
Assistance	15 personnes
Durée	1 h 30

Les relations de presse

Une journaliste du *Suroît Régional* était présente à la séance d'information du 23 mars 2016.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. L'hebdomadaire *Infosuroit.com* a repris essentiellement le contenu du communiqué diffusé le 16 février 2016.

Les communautés autochtones

La documentation concernant le projet ne laisse pas entendre qu'une communauté autochtone est directement touchée par les activités du projet. Toutefois, une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a permis d'apprendre qu'une consultation de la communauté des Mohawks de Kahnawake avait été amorcée par le ministère. Les représentants de la communauté autochtone ont fait part de leurs préoccupations au MDDELCC et les discussions entre ceux-ci et le ministère se poursuivent afin d'évaluer dans quelle mesure le projet comporte des impacts potentiels sur les activités exercées par les membres de cette communauté à proximité de la zone du projet.



Québec, le 4 avril 2016

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications